



# COMPTE-RENDU du CONSEIL SYNDICAL SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : le 2 décembre 2025

## Présents :

Michel CANTOUNET, Sylvie DUBERTRAND, Patrick FITAN, Christophe GAILHARD, Christine HABAS, Michel LACOSTE, Pierre LACOSTE, Lucien LAFON-PLACETTE, Pierre LAJUS, Olivier LAPORTE-CRU, Robert MAISONNEUVE, Michel MONSEGU, Laurent PENIN, Michel PETIT, Christian PUYO, Frédéric RE, Jean-Luc SABATHE, Bertrand VILLACRES, Antoine BRIGE, Philippe CASTETS, Serge CIEUTAT, Nicolas DATAS-TAPIE, Claude DELMAS, René LAPEYRE, Marie-Christine MAILLOT, Stéphanie MARIE-ERNESTINE, Jean-Claude PIRON, Nicolas SEMMARTIN

## Procuration(s) :

## Absent(s) :

## Excusé(s) :

Fabien ARROUY, Alain BERTIN, Gérard DEHEZ, Daniel RALUY, Joëlle ABADIE, Florent ANGLADE, Pierre ARMAU, Philippe BARON, Philippe BAUBAY, Claude CAZABAT, Frédéric CHALOT, Michel CHANTRE, Jean-Bernard COLOMES, Francis COSTE, Roland DETHOU, Emile FAVARO, David LACOSTE, Daniel LARREGOLA, Fabrice LLACH, Isabelle LOUBRADOU, Daniel MANSE, Jean-Louis PLANTE, Sylvain SALIGOT

Secrétaire de séance : Patrick Fitam

## ADMINISTRATION GENERALE

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Monsieur le Président rend compte qu'en application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Syndical n° D2019\_007 du 5 février 2019, lui donnant délégation modifiée de pouvoir et de signature, il a pris les décisions suivantes :

n° décision	Objet	Date
2025-02	Demande de subvention relative à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité individuels des biens (logements, entreprises, biens publics) et accompagnement technique à la réalisation des travaux (action 5-1 PAPI Adour amont 2025-2030)	27/10/2025

Après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de cette communication.

## **ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC RELATIF AU PROGRAMME DE TRAVAUX 2026/2028 SUR LE TERRITOIRE DU SMAA**

Le SMAA réalise son programme de travaux en s'appuyant sur sa régie des travaux pour une partie des actions mais également sur des prestataires extérieurs.

L'accord cadre à bon de commande multi-attributaire permettant la réalisation des travaux est aujourd'hui arrivé à échéance. Une consultation des entreprises a été effectué afin de retenir jusqu'à trois prestataires pour chacun des deux lots du marché :

- Lot n° 1 : Traitement de la végétation rivulaire et enlèvement d'embâcles,
- Lot n°2 : Accompagnement de la dynamique fluviale.

Après analyse des offres et discussion, la commission consultative d'attribution des marchés en procédure adapté propose le retenir le classement suivant pour les entreprises retenues :

- Lot 1 : Traitement de la végétation rivulaire et enlèvement d'embâcles
  - Rang 1 : SAS Sanguinet Environnement
  - Rang 2 : Guillaume Rouy
  - Rang 3 : Géovia
- Lot 2 : Accompagnement de la dynamique fluviale
  - Rang 1 : SNAA Acchini
  - Rang 2 : SARL Thomas Michel et Fils
  - Rang 3 : Géovia

Le Conseil après en avoir largement délibéré,

- DECIDE d'attribuer le marché aux entreprises les mieux disantes conformément aux propositions de la commission consultative d'attribution des marchés en procédure adapté à savoir :
- Pour le lot 1 : Traitement de la végétation rivulaire et enlèvement d'embâcles
  - Rang 1 : SAS Sanguinet Environnement
  - Rang 2 : Guillaume Rouy
  - Rang 3 : Géovia
- Pour le lot 2 : Accompagnement de la dynamique fluviale
  - Rang 1 : SNAA Acchini
  - Rang 2 : SARL Thomas Michel et Fils
  - Rang 3 : Géovia

AUTORISE Monsieur le Président à notifier le marché aux entreprises et signer tous les documents nécessaires y afférent.

## **ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC RELATIF A L'ETUDE DES PHENOMENES HYDROMORPHOLOGIQUES ET SEDIMENTAIRES DE L'ADOUR DANS LA TRAVERSEE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES**

Le SMAA porte une étude dont l'objectif est de mieux comprendre comment le fleuve fonctionne et évolue dans la traversée de la CATLP, afin de définir une stratégie partagée pour gérer durablement l'Adour : identifier les zones sensibles, anticiper les risques, et orienter les futurs aménagements ou actions de restauration écologique.

1ère phase : Etat des lieux

- Collecte, analyse et synthèse des données existantes
- Relevés de terrain

2ème phase : Diagnostic de l'hydrosystème

- Diagnostic
- Modélisation hydraulique de la traversée de Tarbes

3ème phase : Recommandations de gestion

- Réflexion collective
- Proposition de plusieurs scénarios de gestion

A cela s'ajoute deux tranches optionnelles pour la modélisation hydraulique des 2 autres tronçons étudiés (amont et aval de Tarbes).

Après analyse des offres et discussion, la commission consultative d'attribution des marchés en procédure adaptée propose le retenir le classement suivant pour les entreprises retenues :

### **1. Caractéristique du marché :**

- Publication le 05/11/2025 sur e-marchespublics.com
- Date limite de réponse : 05/12/2025
- 6 offres reçues :

Offres reçues	Prix HT	Prix TTC	(dont tranches optionnelles)
<b>HYDRETUDES</b>	73 775 €	88 530 €	12 420 €TTC
<b>KHER</b>	93 305 €	111 966 €	16 080 €TTC
<b>SAFEGE</b>	138 800 €	166 560 €	30 480 €TTC
<b>HYDRATEC</b>	154 790 €	185 748€	38 639 €TTC
<b>AGERIN</b>	95 259 €	114 510 €	31 080 €TTC
<b>EGIS EAU</b>	87 721 €	105 265 €	23 904 €TTC

## **2. Critères :**

- Prix des prestations 40 % (70% tranche ferme, 30 % options)
- Valeur technique 50 %
- Qualification et expériences des personnels directement affectés à l'exécution des prestations 10 %

## **3. Analyse des offres admises :**

	Valeur technique de l'offre (50%)	Qualification et expériences des personnels (10%)	Prix (40%)	TOTAL (/20)	RANG
AGERIN	14,4	16	15,17	14,87	5 <sup>e</sup>
EGIS EAU	13,6	20	16,21	15,29	3 <sup>e</sup>
HYDRATEC	16,8	20	9,37	14,15	6 <sup>e</sup>
KHER	19	14	15,75	17,20	2 <sup>e</sup>
<b>HYDRETUDES</b>	<b>16,8</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>18,4</b>	<b>1<sup>er</sup></b>
SAFEGE	17,6	20	10,28	14,91	4 <sup>e</sup>

La commission MAPA a donc proposé au conseil syndical de retenir l'offre de la société **Hydrétudes**

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident :

- de suivre l'avis de la commission MAPA,
- d'attribuer le marché à Hydrétudes pour un montant de 73 775 € HT,
- d'autoriser le président à demander les subventions,
- d'autoriser le Président à notifier le marché et signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux,
- d'attendre la validation de la Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées pour notifier le marché
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

# FINANCES

## DEMANDES DE FINANCEMENT DES POSTES 2026

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne finance l'ensemble des frais des postes liés à la gestion des rivières à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Au titre du 12ème programme, le comité de bassin a validé un taux de participation à hauteur de 70 % maximum.

Le département du Gers finance à hauteur de 3 000 € par équivalent temps plein.

Pour cela, il convient d'instruire un dossier de demande d'aide comme suit :

-Missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques : **507 156€**  
et zones humides

- Agence de l'Eau :	355 009.20 € (70 % de 507 156 €)
- Conseil Départemental 32 :	7 784.00 €
- SMAA :	144 362.80 € (28% de 507 156 €)

-Communication et sensibilisation du syndicat : **88 043.86 €**

- Agence de l'Eau :	44 021.93 € (50 %)
- SMAA :	44 021.93 € (50 %)

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident de :

- Donner son accord pour le financement des postes 2026
- Autoriser le Président à solliciter l'aide financière de ces partenaires et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération

## DEMANDES DE FINANCEMENT DE L'ANIMATION PAPI 2026

VU la délibération D2019\_042 en date du 10/12/2019 présentant la lettre d'intention du Syndicat mixte de l'Adour amont pour le PAPI d'intention du bassin versant de l'Adour amont,

VU la délibération D2024\_063 en date du 17/12/2024 adoptant le projet de candidature du PAPI Adour amont 2025-2030,

VU le dossier de candidature du PAPI Adour amont 2025-2030 labellisé le 28/08/2025,

VU l'action 0-1 du PAPI Adour amont relative à son animation, année 2026,

VU les crédits prévus au budget,

Monsieur le Président rappelle aux membres du syndicat que le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Adour amont 2025-2030 prévoit l'action « 0-1 animation du PAPI » qui vise à favoriser la bonne gouvernance entre les acteurs locaux et à piloter et coordonner les actions inscrites dans le PAPI.

Le montant prévisionnel de l'animation du PAPI est estimé à 158 200 € (pour 3.4 ETP) pour l'année 2026.

L'ensemble des charges liées à cette mission peut bénéficier d'une aide de l'État au titre du Fonds Barnier de 65 000 € (soit 50% d'un montant plafonné de 130 000 €) et d'une aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne de 20 220 € (soit 30% d'un montant éligible de 67 400 €). Les 46% restant de l'enveloppe prévisionnelle seront à la charge du SMAA.

Après en avoir délibéré, les membres du Syndicat Mixte Adour Amont, à l'unanimité des membres présents :

- Décident de solliciter les aides susmentionnées auprès de l'État et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Mandatent Monsieur le Président pour mener à bien cette affaire

### AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2026

Monsieur le Président expose que l'article L1612-1 du CGCT modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit – jusqu'à l'adoption de ce budget – de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.... En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut – sur autorisation de l'organe délibérant – engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Président indique que l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits et que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Aussi, il propose à l'assemblée de lui permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% dans l'attente de l'adoption du budget principal et des budgets annexes, comme exposé ci-dessous :

Articles	Désignation	Total budget 2025	ouv.crédit 2026
2031	Frais d'études	593 460,00 €	148 365,00 €
2117	Acquisitions foncières	69 320,00 €	17 330,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	552 768,86 €	138 192,22 €
2158	Autres installations et outillages techniques	17 800,00 €	4 450,00 €
21838	Autre matériel informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
		1 243 348,86 €	310 837,22 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement aux opérations sur le Budget Principal listé ci-dessus, dans la limite des montants proposés, dans l'attente de l'adoption du budget principal

- mandate Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette décision.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Monsieur le Président présente le rapport des orientations budgétaires.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'approuver les orientations budgétaires 2026 présentées. (note annexée)

## **ADHESION ASSOCIATION BIGORRUS**

Monsieur le Président rappelle l'engagement de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) dans la poursuite des études de faisabilité du projet « Bigorrus » à Castelnau Rivière Basse.

Ce projet a pour ambition de faire de ce lieu une véritable destination en s'appuyant sur deux équipements : la cave Torus, en bord de départementale et de l'autre côté, un silo, actuellement exploité, élément fort du projet touristique en ce sens qu'il est envisagé comme point de départ des différents voyages qui composent le projet touristique innovant, construit autour des potentialités du territoire que sont le vin, l'eau et l'agriculture, et dont le rayonnement dépasserait amplement les limites du département.

Pour créer les conditions d'un langage et, par conséquent, d'un portage commun de toutes les personnes impliquées dans le projet, Monsieur le Président informe de la création d'une association dénommée « Bigorrus », espace d'animation dont l'objet est de préfigurer le projet.

L'association a pour but de promouvoir, mobiliser, associer contribuer et concourir à la mise en œuvre de façon partenariale au projet Bigorrus ; elle a comme missions non exhaustives de :

- ✓ contribuer au développement du projet dans toutes ses dimensions,
- ✓ présenter et promouvoir le projet,
- ✓ animer la co-conception du projet,
- ✓ favoriser la meilleure appropriation possible du projet par les habitants et acteurs du territoire.

En tant que futur locataire d'un bail emphytéotique de la maison de l'eau et au vu de l'intégration de ce site dans le projet « Bigorrus », il apparaît opportun que le syndicat soit partie prenante de cette association.

La représentation au sein de l'association est fixée de la façon suivante :

<b>Collèges</b>		<b>Nombre de membres</b>
1	Partenaires Publics : Communauté de Communes Adour Madiran, Commune de Castelnau Rivière Basse Commune de Madiran <b>Syndicat Mixte Adour Amont</b>	4 1 1 1
2	Riverains et habitants	
3	Personnalités qualifiées	

<b>4</b>	Acteurs économiques	
	<b>TOTAL</b>	

Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant du Syndicat Mixte Adour Amont.

Après appel à candidature, les candidatures recueillies sont les suivantes :

	<b>Nom candidat titulaire</b>	<b>Nom candidat suppléant</b>
1	Patrick Fitam	Lucien Lafon-Placette

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide :

- De valider l'adhésion du Syndicat Mixte Adour Amont à l'association « Bigorrus » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- D'approuver, par conséquent, les statuts de l'association
- De désigner monsieur Patrick Fitam en qualité de représentant titulaire et monsieur Lucien Lafon-Placette en qualité de représentant suppléant pour représenter le Syndicat Mixte Adour Amont au sein de l'association ;
- De mandater Monsieur le Président ou son représentant pour veiller à la bonne exécution de ce dossier.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Lors du comité syndical du relatif au vote budget 2025, 90 745,52 € ont été ouverts afin de pouvoir réaliser les opérations d'ordre relatives aux amortissements du syndicat.

Après vérification, il s'avère que ces crédits budgétaires sont insuffisants pour un montant de 183,77€.

Une décision modificative est donc nécessaire afin d'abonder des crédits budgétaires à ce chapitre.

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
		021 (021) - 01 : Virement de la section de f	-183,77
		28031 (040) - 01 : Frais d'études	-0,80
		2805 (040) - 01 : Licences, logiciels, droits s	-14,69
		2817838 (040) - 01 : Autre matériel inform	44,50
		281838 (040) - 01 : Autre matériel informat	-3,00
		281848 (040) - 01 : Autres matériels de bur	3,80
		28188 (040) - 01 : Autres	153,96
			0,00

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	-183,77		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	183,77		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

## QUESTIONS DIVERSES

### Présentation du Nouveau Site Internet du SMAA

Le site internet du SMAA était devenu obsolète au regard des évolutions diverses du syndicat depuis sa mise en ligne.

Profitant de compétences en interne un important travail de création d'un nouveau site à été mener durant l'année 2025.

Désormais en ligne à l'adresse [www.adour-amont.fr](http://www.adour-amont.fr), le site internet est présenté aux membres en séance.

Il est désormais nécessaire de faire savoir l'existence du site internet et de finaliser sa construction sur l'année 2026 avec pour objectif d'en faire un outil pour le syndicat plutôt qu'une simple vitrine. La création d'un onglet dédié aux Diagnostics de Vulnérabilité aux inondations et un onglet dédié aux droits et devoirs du riverain.

Ci-après un extrait de la page d'accueil du SMAA :



### Diffusion d'une vidéo SMAA :

La vidéo présentait les travaux réalisés sur la rivière le Mardaing sur la commune d'Ossun.

Tout comme les vidéos produites par le SMAA, ce film sera prochainement mis en ligne sur la chaîne YouTube du syndicat accessible depuis le nouveau site internet.